



Règlement de l'opération « le Loiret vous remercie »

Article 1 : Société organisatrice

Tourisme Loiret, ci-après dénommé « L'ORGANISATEUR », outil opérationnel du Conseil Départemental du Loiret en matière de développement touristique, fonctionnant dans le cadre d'un statut associatif et dont le siège social est situé au 15, rue Eugène Vignat 45000 ORLÉANS, organise, avec le soutien du Conseil départemental du Loiret, une opération, sans obligation d'achat ni de participation, intitulée « Le Loiret vous remercie » et ci-après dénommée «L'OPÉRATION», à compter du 7 juillet 2020.

L'opération «Le Loiret vous remercie» vise à remercier les personnels soignants loirétains mobilisés qui ont œuvré et œuvrent encore pour combattre cette crise sanitaire qui nous touche. Cette opération consiste à l'envoi d'un chéquier Escapades Loiret composé de 10 chèques d'une valeur faciale de 10€ à dépenser chez les prestataires touristiques du Loiret partenaires de l'opération. L'opération est accessible via la page www.leloiretvousremercie.com

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Cette opération est ouverte à toute personne physique majeure exerçant dans le département du Loiret une activité professionnelle de soignant (personnel hospitalier, d'EHPAD, de résidences autonomie, aides à la personne, auxiliaires de santé, infirmiers, médecins) ou salarié d'un établissement de santé. Cette opération est également ouverte aux assistants maternels, assistants familiaux ou agent des MECS (Maison d'enfance à caractère social) dans le département du Loiret.

Les PARTICIPANTS doivent avoir été en activité professionnelle, sur le terrain (sont exclus le télétravail, les arrêts maladie et le chômage partiel) durant la période de confinement. Les participants doivent le justifier par l'envoi sur la plate-forme d'un justificatif de leur identité (photocopie carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport) ainsi qu'un justificatif de leur employeur (un bulletin de salaire datant des 3 derniers mois, attestation employeur, attestation de déplacement professionnel pendant la période de crise sanitaire)

L'ORGANISATEUR se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des PARTICIPANTS, ainsi que les fonctions professionnelles exercées.

2.2 Les mineurs sont exclus de toute participation à la présente OPÉRATION et du bénéfice de toute dotation.

2.3 Les inscriptions des personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées ou identités complètes et des coordonnées de l'établissement dans lequel elles travaillent ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront refusées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion de l'OPÉRATION, à savoir :

- Nom
- Prénom
- Email
- Téléphone
- Secteur professionnel / Profession
- Code postal et commune du participant
- Nom de l'entreprise
- Code postal et commune de l'entreprise

2.4 La participation à l'OPÉRATION implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution des chèques Escapades Loiret.

Article 3 : Modalité de participation

L'OPÉRATION se déroule comme suit, le participant doit :

1. Remplir les champs obligatoires (mentionnés par un astérisque) du formulaire disponible sur la page de l'OPERATION, accessible via l'url : www.leloiretvousremercie.com
2. Avoir pris connaissance et accepter le présent règlement de l'OPÉRATION, attester sur l'honneur avoir été en activité sur le terrain dans le département du Loiret durant la période de crise sanitaire dans un des domaines mentionnés à l'article 2, accepter l'utilisation des données personnelles conformément à la politique de gestion des données personnelles de L'ORGANISATEUR, ainsi que la transmission des données personnelles (nom/prénom/adresse/téléphone/mail/pièces justificatives d'activité) à l'ORGANISATEUR pour l'envoi du chéquier Escapades Loiret.

Une seule participation par personne physique sera prise en compte.

L'opération sera organisée à compter du 7 juillet 2020 jusqu'à épuisement des chèquiers Escapades Loiret.

L'opération est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : www.leloiretvousremercie.com

La participation à l'OPÉRATION se fait exclusivement par internet sur le site internet de L'ORGANISATEUR. A ce titre, toute inscription par courrier, téléphone, télécopie, etc. ne pourra être prise en compte.

Article 4 : Envoi des chèquiers aux participants :

L'opération est réservée aux 20 000 premières demandes. Le formulaire d'inscription sera fermé lorsque le nombre de 20 000 chèques cadeaux demandé sera atteint.

À la suite de l'inscription, une vérification des données communiquées par le PARTICIPANT sera effectuée afin de vérifier qu'elles soient conformes au présent règlement. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le chéquier Escapades Loiret ne lui sera pas envoyé. A l'inverse, L'ORGANISATEUR ne saurait être tenu responsable en cas de fausse déclaration du participant.

Le PARTICIPANT sera informé par L'ORGANISATEUR de la prise en compte de son inscription et de l'envoi postal de son chéquier Escapades Loiret dans un délai d'environ 15 jours après son inscription sur la plate-forme par l'envoi d'un SMS.

Article 5 : Règlement des prestations touristiques avec le chéquier Escapades Loiret

A réception de son chéquier Escapades Loiret, le PARTICIPANT pourra consulter la liste des prestations touristiques pouvant être réglées grâce au chéquier Escapades Loiret sur www.leloiretvousremercie.com

Le PARTICIPANT pourra régler tout ou partie de la prestation à l'aide du chéquier Escapades Loiret directement auprès des professionnels du tourisme.

Le chéquier n'est ni échangeable, ni modifiable, ni cumulable avec une autre offre, ni remboursable, en aucune autre contre-valeur quelle qu'elle soit. Aucun rendu de monnaie ne pourra être effectué en cas d'achat d'une prestation d'une valeur inférieure au montant du chèque (le chéquier Escapades Loiret est composé de 10 chèques d'une valeur faciale de 10€).

Le chéquier Escapades Loiret est utilisable jusqu'au 31 mai 2021 selon disponibilités et dates d'ouverture des prestataires de tourisme concernés.

L'ORGANISATEUR décline toute responsabilité en cas de cessation d'activité d'un des professionnels du tourisme identifié sur la plate-forme www.leloiretvousremercie.com. L'ORGANISATEUR ne saurait être tenu pour responsable dans le cas d'événement de force majeure (grève, intempéries, crise sanitaire...) privant totalement ou partiellement le PARTICIPANT du bénéfice de sa dotation chez l'un des professionnels.

Aucun dédommagement, quel qu'il soit, ne pourra être demandé par le PARTICIPANT à ces titres.

Article 6 – Communication de l’envoi des chèquiers

Le PARTICIPANT sera informé par L’ORGANISATEUR de l’envoi postal de son chéquier dans un délai d’environ 15 jours après son inscription sur la plate-forme par l’envoi d’un SMS.

Dans l’hypothèse où L’ORGANISATEUR serait dans l’impossibilité de contacter le PARTICIPANT (coordonnées invalides, adresse postale erronée, adresse mail introuvable, boîte email pleine, erreur de distribution du mail d’expédition, fausse déclaration, etc), il ne sera pas tenu d’effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le PARTICIPANT indisponible ou injoignable.

Article 8 : Limitation de responsabilité

La participation à l’OPÉRATION « Le Loiret vous remercie » implique la connaissance et l’acceptation des caractéristiques et des limites de l’Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d’interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l’absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d’éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, L’ORGANISATEUR ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement de l’OPÉRATION ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier postal ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d’acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l’ordinateur d’un participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature que ce soit , ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l’OPÉRATION ou ayant endommagé le système d’un Participant ;

Il est précisé que L’ORGANISATEUR ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d’une interruption, d’un dysfonctionnement quel qu’il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d’une façon quelconque, d’une connexion au site développé dans le cadre de cette OPÉRATION. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à la page internet

www.leloiretvousremercie.com et la participation des PARTICIPANTS à l'OPÉRATION se fait sous leur entière responsabilité.

L'ORGANISATEUR pourra annuler tout ou partie de l'OPÉRATION « Le Loiret vous remercie » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les chèquiers aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des PARTICIPANTS du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer à l'OPÉRATION sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du participant.

Tout contenu soumis est sujet à modération. L'ORGANISATEUR s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'ORGANISATEUR se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger l'OPÉRATION ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, il était contraint d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'ORGANISATEUR se réserve le droit d'exclure définitivement de l'OPÉRATION toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement de l'OPÉRATION. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du participant. De même, toute tentative d'utilisation de l'OPÉRATION en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation de l'OPÉRATION, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue de l'OPÉRATION dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 : Règlement

La participation à l'OPÉRATION implique pour tous les PARTICIPANTS l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le non-respect du présent règlement entraînera l'annulation automatique de la participation et/ou de l'attribution éventuelle de chèque(s).

L'ORGANISATEUR ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler la présente OPÉRATION, à l'écourter, la proroger, la reporter ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. L'ORGANISATEUR se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger ou d'écourter la période de participation.

Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés et seront formalisés grâce à l'établissement d'un avenant au présent règlement.

Article 10 : Données personnelles

Les données à caractère personnel transmises dans le cadre de cette opération font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est L'ORGANISATEUR, conformément à sa politique de gestion des données personnelles.

Le traitement des données a pour finalité d'adresser un/des chéquiers Escapades Loiret dans le cadre de l'opération « Le Loiret vous remercie ».

Si le participant l'a accepté, ses données seront également utilisées pour lui adresser des informations touristiques de notre département.

En fournissant ses données, le participant accepte leur traitement.

Les données personnelles (nom/prénom/email/téléphone/adresse) seront transmises au prestataire en charge de la gestion de l'opération afin de lui permettre d'adresser par courrier le chéquier Escapades Loiret.

Les justificatifs déposés sur la plateforme www.leloiretvousremercie.com ne feront l'objet d'aucun traitement en dehors de la vérification de leur véracité et seront supprimés par L'ORGANISATEUR au plus tard 2 mois après la fin de validité de l'opération, soit au plus tard le 31 juillet 2021.

Dans les conditions prévues par la réglementation, le participant a le droit de retirer le consentement donné pour un traitement de données fondé sur cette base. Ce retrait vaut pour l'avenir et ne remet pas en cause la licéité des traitements déjà effectués.

Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 et du RGPD du 25 mai 2018, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant en adressant sa demande accompagnée d'un justificatif d'identité, par courrier à TOURISME LOIRET - 15, rue Eugène Vignat, 45000 ORLEANS, ou par messagerie électronique : rgpd@tourismeloiret.com

Les PARTICIPANTS sont informés que la communication de leurs coordonnées est obligatoire pour participer au JEU. Par conséquent, les PARTICIPANTS qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant l'attribution de leur lot seront réputés renoncer à leur participation et/ou leur gain.

Article 11 : Litiges

Tout cas non prévu ou toute contestation sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par L'ORGANISATEUR. Tout différend qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable sera tranché par le tribunal compétent conformément aux règles du Nouveau Code de Procédure Civile.